

*Compte rendu sur les affaires soumises à délibération lors de la séance du conseil municipal en date du 15 avril 2022*

*L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 15 avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Michel BON sise salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire,*

*Nombre de conseillers en exercice : 27*

*Date de Convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2022*

*Etaient présents :*

*Jean-Luc Rivière, Anne-Marie Monthus, Cédric Vigneux, Sandy Sarrola, Jean-Luc Rey, Anne-Sophie Lefevre, Pascal Lablanche, Danielle Bonnemaison, Alexandre Soulier, Annie Hurlé, Monique Morère, Annie Rey, Philippe Makielak, Florence Duc, Jérôme Pottier, Nicolas Occhionigro, Benjamin Clergue, Yvette Ferré, Marie-Anne Drief, Ahmed Hamadi,*

*Absents ayant donné procuration : Jean-Charles Munier à Pascal Lablanche, Audrey Demay à Cédric Vigneux, Joffrey Delmon à Jean-Luc Rivière, Pierre Lanfranchi à Yvette Ferré, Raymond Defis à Ahmed Hamadi, Jean-François Combes à Marie-Anne Drief.*

*Absents : Catherine Sanchez*

#### **I - Election du secrétaire de séance**

*Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code des collectivités territoriales, Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire propose Monsieur Cédric Vigneux.*

*Pour : 20 Contre : 06 (Ferré, Lanfranchi, Drief, Defis, Hamadi, Combes) Abstention : /*

#### **2- Approbation du compte de gestion du budget principal**

*Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.*

*Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

*Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*

*Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion du budget principal.*

*Pour : 26*

*Contre :*

*Abstention :*

### **3- Approbation du compte de gestion du budget annexe Lotissement Hourride**

*Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.*

*Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

*Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*

*Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion du budget annexe Lotissement Hourride.*

*Pour : 26*

*Contre*

*Abstention*

### **4- Approbation du compte de gestion du budget annexe Lotissement Marrass**

*Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.*

*Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

*Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*

*Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion du budget annexe Lotissement Marrass.*

*Pour : 26*

*Contre :*

*Abstention :*

### **5 - Election du président de séance pour l'adoption des comptes administratifs 2021**

*En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, et*

*Considérant que le maire est tenu de se retirer au moment du vote du compte administratif, Il est demandé au conseil municipal de procéder à la nomination du président de séance par un vote par main levée pour le vote des délibérations qui suivent relatives à l'approbation des comptes de l'exercice 2021 à savoir :*

Compte administratif du budget principal et des budgets annexes (lotissement Marrast et lotissement Hourride) - exercice 2021.

Monsieur le Maire propose d'élire Madame Anne-Marie Monthus.

Pour : 26

Contre :

Abstention :

### 6- Vote du compte administratif du budget principal

Sortie de Monsieur le Maire

Il est présenté au conseil municipal le compte administratif 2021 du budget principal qui peut se résumer ainsi :

Libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés		1 978 126,35		61 969,96	0,00	2 040 096,31
opérations de l'exercice	4 918 366,82	5 343 148,53	2 827 279,72	4 113 646,93	7 745 646,54	9 456 795,46
<b>totaux</b>	<b>4 918 366,82</b>	<b>7 321 274,88</b>	<b>2 827 279,72</b>	<b>4 175 616,89</b>	<b>7 745 646,54</b>	<b>11 496 891,77</b>
résultat de clôture		2 402 908,06		1 348 337,17		3 751 245,23
rar			75 211,90	900 900,20		
rar opérations			1 772 268,13			
crédits			232 218,00			
<b>totaux</b>			<b>2 079 698,03</b>	<b>900 900,20</b>		
besoin						
<b>résultats définitifs</b>		<b>2 402 908,06</b>		<b>1 348 337,17</b>		<b>3 751 245,23</b>

Pour : 20 Contre : Abstention : 4 (Sarrata, Soulier, Bonnemaïson, Occhionigro)

### 7- Vote du compte administratif du budget annexe Lotissement Marrast

Monsieur le Maire est absent

Il est présenté au conseil municipal le compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement Marrast qui peut se résumer ainsi :

Libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés		48 438,81	54 365,08		5 926,27	
opérations de l'exercice	54 365,08	157 383,34		54 365,08	54 365,08	211 748,42
<b>totaux</b>	<b>54 365,08</b>	<b>205 822,15</b>	<b>54 365,08</b>	<b>54 365,08</b>	<b>60 291,35</b>	<b>211 748,42</b>
résultat de clôture		151 457,07				151 457,07
<b>résultats définitifs</b>		<b>151 457,07</b>	<b>0,00</b>			<b>151 457,07</b>

**Pour : 19 Contre : Abstention : 5 (Sarrvola, Soulier, Bonnemaïson, Occhionigro, Clergue)**

### **8- Vote du compte administratif du budget annexe Lotissement Hourride**

*Monsieur le Maire est absent*

*Il est présenté au conseil municipal le compte administratif 20121 du budget annexe Lotissement Hourride qui peut se résumer ainsi :*

Libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés			101 881,40		101 881,40	
opérations de l'exercice	21 438,00	21 438,00	21 438,00		42 876,00	21 438,00
<b>totaux</b>	<b>21 438,00</b>	<b>21 438,00</b>	<b>123 319,40</b>		<b>144 757,40</b>	<b>21 438,00</b>
résultat de clôture			123 319,40		123 319,40	
<b>résultats définitifs</b>		<b>0,00</b>	<b>123 319,40</b>		<b>123 319,40</b>	<b>-123 319,40</b>

**Pour : 19 Contre : / Abstention : 5 (Sarrvola, Soulier, Bonnemaïson, Occhionigro, Clergue)**

Retour de Monsieur le Maire

### 9- Bilan des acquisitions et cessions pour la commune année 2021

Conformément à l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2021 tel que présenté aux tableaux annexés et conformes aux décisions antérieures prises à cet effet.

Pour : 21 Contre : Abstention : 05 (Sarrola, Soulier, Bonnemaïson, Occhionigro et Clergue)

### 10- Clôture du budget annexe Lotissement Marrast

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « lotissement Marrast » a été ouvert par délibération n° 2017-07-08 prise en séance du 3 juillet 2017 afin de répondre à la création d'un lotissement communal.

Compte tenu que tous les lots ont été vendus, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2022. Le compte administratif ainsi que le compte de gestion dressé par le comptable public ont été votés en cette séance.

Les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA. L'avis du conseil municipal est sollicité.

Pour : 23 Contre : Abstention : 3 (Soulier, Bonnemaïson, Occhionigro)

### 11- Affectation du résultat

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### Section de fonctionnement

Résultat exercice 2021	: +	424 781 € 71
Résultats antérieurs cumulés	: +	1 978 126 € 35
Résultat cumulé au 31 12 2021	:	2 402 908 € 06

#### Section d'investissement

Résultat exercice	: +	1 286 367 € 21
Résultats antérieurs cumulés	: +	61 969 € 96
Résultat cumulé au 31 12 2021	:	1 348 337 € 17

Par ailleurs, les restes à réaliser s'élèvent à

Restes à réaliser dépenses	:	2 079 698 € 03
Restes à réaliser recettes	:	900 900 € 20

Monsieur le Maire propose de procéder à l'affectation de résultat 2021 comme suit :

Inscription au 001 solde d'exécution investissement	:	1 348 337 € 17
Inscription au 002 excédent de fonctionnement	:	2 402 908 € 06

*Compte tenu de la dissolution du budget annexe Lotissement Marrast au 31 janvier 2022, il y a lieu d'affecter son résultat de fonctionnement sur le budget principal, soit la somme de 151 457 € 07 ainsi ventilée :*

*Résultat antérieur : + 48 438,81*

*Résultat de 2021 : + 103 018, 26.*

*Monsieur le Maire propose de procéder à l'affectation de résultat 2021 comme suit :*

*Inscription au 001 solde d'exécution investissement : 1 348 337,17*

*Inscription au 002 excédent de fonctionnement : 2 554 365,13*

*Le conseil municipal est invité à se prononcer.*

*Pour : 26 Contre : Abstention :*

### **12- Subventions aux associations pour l'année 2022**

*Sortie de Monsieur Pottier et de Madame Ferré*

*Dans le cadre des subventions allouées aux diverses associations pour l'année 2022, Monsieur le Maire propose le tableau ci-joint et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les conventions nécessaires aux versements ainsi que tout acte afférent à ce dossier.*

*Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal*

*Pour : 19 Contre : Abstention : 4 (Drief,Defis, Hamadi, Combes)*

*Arrivée de Monsieur Munier*

### **13-Vote du budget principal**

*Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif principal 2022*

*Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 7 488 997 € 13*

*Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 4 937 679 € 16*

*Pour : 16 Contre : 6 (Ferré,Lanfranchi,Drief,Defis, Hamadi, Combes)*

*Abstention : 4 (Soulier, Bonnemaison, Occhionigro, Clergue)*

### **14- Vote du budget annexe Lotissement Hourride**

*Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif annexe Lotissement Hourride 2022*

*Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 729 648 € 80*

*Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 568 638 € 80*

*Pour : 24 Contre : Abstention : 2 (Soulier, Bonnemaison)*

### **15- Provisions pour créances douteuses**

*La constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondant aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable, et qui se traduira au final par une demande d'admission en non-valeur.*

*Il est proposé au conseil municipal d'opter au régime des provisions budgétaires, d'où une inscription en dépenses de fonctionnement et une recette en section d'investissement.*

*Par ailleurs, les reprises sur provisions permettant d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions, monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer la reprise de ladite provision à hauteur des créances admises en non-valeur.*

*Le conseil municipal est invité à se prononcer.*

*Pour : 26                      Contre :                      Abstention :*

#### **16-Provisions pour litiges et contentieux**

*Constituent des dépenses obligatoires pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, les dotations aux provisions pour risques afférents aux litiges et contentieux (article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

*Il est proposé au conseil municipal d'opter au régime des provisions budgétaires, d'où une inscription en dépenses de fonctionnement et une recette en section d'investissement.*

*Par ailleurs, les reprises sur provisions permettant d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions, monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer la reprise de ladite provision à hauteur de son montant lorsqu'elle est devenue sans objet.*

*Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.*

*Pour : 26                      Contre :                      Abstention :*

#### **17- Acquisition bâtiment Mazoyer**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;*

*Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 210-1 et L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants et L 300-1 ;*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16/09/2019, N°2021-09-07 instituant un droit de préemption urbain simple sur le territoire de la Commune de Cazères sur Garonne ;*

*Vu la délibération du conseil municipal en date du 25/09/2021, N°2021-09-07 portant délégations consenties à Mr le Maire par le conseil municipal m'accordant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain*

*Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 124-2021, reçue le 13/12/2021, adressée par Maître FIS OLIVIER, ABFM notaire à Salies du Salat (31), en vue de la cession moyennant le prix de 200 000 € net vendeur + frais d'acte + prorata taxe foncière d'une propriété sise à 3 et 5 rue Gambetta à 31220 CAZERES/GARONNE, cadastrée section D174, D175, D176 d'une superficie totale de 1355 m2, appartenant à Madame MAZOYER Elisabeth et Madame HERTZ Née Mazoyer Geneviève;*

*Vu l'avis des Domaines en date du 09-02-2022 N°2021-31135-88148;*

*Considérant qu'il convient de constituer des réserves foncières pour permettre la réalisation des opérations en lien avec la politique locale de l'habitat et de renouvellement urbain ;*

*Considérant que cette opération répond aux objectifs définis par les articles L 210-1 et L 300-1 du Code de l'Urbanisme ;*

*Considérant que la commune doit acquérir ces terrains puisqu'ils seront utilisés pour la réhabilitation de l'ancienne usine foie gras, Mazoyer, comprenant un local commercial, un*

*local à usage de bureau, un appartement situé en centre bourg, en locaux du secteur Tertiaire et logements pour personnes âgées.*

*L'avis du conseil municipal est sollicité*

*Pour : 20      Contre :      Abstention : 6 (Ferré Lanfranchi, Drief, Defis, Hamadi, Combes)*

### **18- Questions diverses**

*Séance levée à 22 h 40*